

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi  
10 mars  
2023  
(04)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 10 mars 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau  
Lucie Vignola  
Jacques Bourassa

Bertrand Taillefer  
André Lafrenière

Est absente, la mairesse, madame Isabelle Parent

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse-suppléante, madame Chantale Perreault.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse-suppléante procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**23-177**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-178**

**3. Adoption des procès-verbaux du 10 et du 16 février 2023**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que les procès-verbaux des assemblées du 10 et du 16 février 2023 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance et autres rapports**

**4.1 Dépôt du rapport de la tenue des registres de signatures concernant les règlements 214-2, 214-4-1 à 214-4-82 et 200-4-1 à 200-4-37**

Je, Martine Bélanger, directrice générale par intérim, dépose les certificats concernant les registres de signatures pour les règlements

R-214-2, R-214-4-1 à R-214-4-45, R-214-4-46 à R-24-4-82 et R-200-4-1 à R-200-4-37 tenues le 3 mars 2023.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint pour chacun des registres ouverts et par conséquent, les règlements R-214-2, R-214-4-1 à R-214-4-45, R-214-4-46 à R-24-4-82 et R-200-4-1 à R-200-4-37 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

**5. Dépôt du rapport financier**  
(Aucun dépôt)

23-179

**6. Adoption des comptes à payer au montant de 52 478.15 \$**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 52 478.15 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15758	Excavation Pigeon	59 495.03\$*
15759	Bell Canada	299.54\$*
15760	Robert Boudreau	248.77\$
15761	Compo-Recycle	47 589.98\$*
15762	COMBEQ (Réso.23-014)	707.10\$
15763	Richard Daigneault	49.75\$
15764	EBI Environnement	187.00\$*
15765	Fonds d'information sur le territoire	35.00\$*
15766	Martin Généreux	250.50\$
15767	Juteau Ruel Inc.	650.09\$*
15768	L'union Vie	6 498.63\$*
15769	MRC Matawinie	153.00\$*
15770	Pitneyworks	1 780.68\$*
15771	Rogers	196.31\$*
15772	Simpliciti	57.57\$*
15773	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	607.54\$*
15774	Syndicat Canadien de la fonction publique	555.40\$*
15775	ANNULÉ	-----
15776	ANNULÉ	-----
15777	ANNULÉ	-----
15778	ANNULÉ	-----
15779	ANNULÉ	-----
15780	ANNULÉ	-----
15781	ANNULÉ	-----
15782	ANNULÉ	-----
15783	ANNULÉ	-----
15784	ANNULÉ	-----
15785	ANNULÉ	-----

15786	ANNULÉ	-----
15787	ANNULÉ	-----
15788	ANNULÉ	-----
15789	ANNULÉ	-----
15790	ANNULÉ	-----
15791	ANNULÉ	-----
15792	ANNULÉ	-----
15793	ANNULÉ	-----
15794	ANNULÉ	-----
15795	ANNULÉ	-----
15796	ANNULÉ	-----
15797	ANNULÉ	-----
15798	ANNULÉ	-----
15799	ANNULÉ	-----
15800	ANNULÉ	-----
15801	ANNULÉ	-----
15802	ANNULÉ	-----
15803	ANNULÉ	-----
15804	ANNULÉ	-----
15805	ANNULÉ	-----
15806	ANNULÉ	-----
15807	ANNULÉ	-----
15808	ANNULÉ	-----
15809	ANNULÉ	-----
15810	ANNULÉ	-----
15811	ANNULÉ	-----
15812	ANNULÉ	-----
15813	ANNULÉ	-----
15814	Autos et camions Danny Lévesque	2 463.80\$
15815	Améric 125 Inc.	1 027.42\$
15816	Centre Liquidation Raynat Inc.	549.03\$
15817	Home Hardware	597.71\$
15818	Certified Laboratories	399.77\$
15819	Cloudli communications	177.29\$
15820	CMP Mayer Inc.	899.97\$
15821	Claude Rondeau Ent. Électricien	838.45\$
15822	ANNULÉ	-----
15823	Desjardins Huissiers de Justice	100.95\$
15824	DHC Avocats Inc.	919.80\$
15825	Eurofns Environex	225.94\$
15826	4412656 Canada Inc. Equipement	626.11\$
15827	Equitract MA.Roy Inc.	11 497.50\$
15828	Gestion Marco Desrosiers Inc.	3 930.72\$
15829	La Griffes SGB	321.93\$
15830	Husky Ltée	686.37\$
15831	Alimentation Patrice Tellier Inc.	388.63\$
15832	Les industries Usifab Rawdon Inc.	1 093.73\$
15833	Journal Altitude 1350	373.69\$
15834	J.P. Racette Inc.	497.53\$
15835	L'Atelier Urbain Inc.	5 231.36\$
15836	Benoît Lagacé	134.02\$
15837	Librairie Martin Inc.	1 245.57\$
15838	Messer Canada Inc.	24.06\$
15839	Municipalité Saint-Donat	674.67\$
15840	Médialo Inc.	3 049.14\$
15841	Patrick Morin	77.59\$
15842	La Petite Mission Inc.	27.00\$

15843	Pétrole Pagé	8 383.14\$
15844	Produits Sanitaires des Plaines Inc.	99.56\$
15845	Quiétude construction Inc.	229.95\$
15846	Les rénovations C.M.P.	1 765.79\$
15847	Jonathan Ruffo	575.55\$
15848	Staple professionnel Inc.	450.71\$
15849	Tenaquip LTD	255.87\$
15850	Villemaire pneus et mécanique	1 399.39\$
15851	Yvan Gaudet Enr.	509.92\$
15852	Action Patrimoine (Réso.23-183)	100.00\$
15853	Association des Marchés publics (Réso.23-185)	150.00\$
15854	COMBEQ (Réso.23-182)	172.46\$
15855	Réseau des femmes élues (Réso.23-184)	500.00\$
15856	Résopro Inc. (Réso.23-189)	3 423.96\$
15857	Société de dév.des sports plein air (rés.23-195)	4 000.00\$
15858	Association Forestière de Lanaudière	402.41\$

\* Total des incompressibles : 118 356.27\$

### **Période de questions sur les finances**

#### **7. Règlements et avis de motion**

23-180

##### **7.1 Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 numéro 214-3 [n/d R-214-3].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 16 décembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 19 décembre 2022 ;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2023;

**ATTENDU QU'** un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 février 2023 et que ce projet comprenait des dispositions susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU QU'** une période de demande d'approbation référendaire a été effectuée du 2 au 9 mars 2023;

**ATTENDU QU'** aucune signature a été inscrite

Pour ces motifs,  
Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 portant le numéro 214-3 afin de bonifier plusieurs dispositions, de corriger des coquilles et d'intégrer le PRMHH.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-181

**7.2 Règlement sur le traitement des élus municipaux  
[n/d R-148-7]. (Mairesse-suppléante doit voter)**

ATTENDU QU' Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 9 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE Le projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 9 décembre 2022;

ATTENDU QU' Un avis public a été publié dans le Journal Altitude lors de l'édition de février 2023, conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Madame Chantale Perreault demande le vote :

**POUR**

Jacques Bourassa  
André Lafrenière  
Lucie Vignola  
Julie-Anne Cousineau  
Bertrand Taillefer  
Chantale Perreault

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le Règlement sur le traitement des élus municipaux dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la réglementation**

**8. Administration et ressources humaines**

23-182

**8.1 COMBEQ [n/d 114-100]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2023 à la COMBEQ pour monsieur Raymond Lavoie au coût de 150,00 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-183

**8.2 Action patrimoine [n/d 114-100]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de notre adhésion à Action patrimoine au cout de 100 \$ pour l'année 2023. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-184

**8.3 Réseau des Femmes élus de Lanaudière [n/d 114-400]**

**ATTENDU QUE** les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

**ATTENDU QUE** la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

**ATTENDU QUE** nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci soutienne le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une **contribution financière de 500\$**, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-185

**8.4 Association des Marchés publics du Québec (AMPQ) [n/d 114-400]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de note adhésion à l'Association des Marchés publics du Québec pour l'année 2023 au cout de 150,00 \$. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-186

**8.5 Soumission – Location d'un appareil multifonction couleur  
[n/d 401-111]**

Ouverture des soumissions

- Équipements de bureau des Laurentides – Soumission conforme
- Équipements Bureautech 2000 / Juteau Ruel – Soumission conforme

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

Que le conseil municipal accorde le contrat à Équipements Bureautech 2000 / Juteau Ruel pour la location d'un appareil multifonction couleur de marque *Canon* pour une période de 60 mois, au coût de 818.46\$ + tx par mois.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-187

**8.6 Comité des travaux publics [n/d 102-111]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

Que le conseil municipal accepte la nomination des personnes suivantes au comité des travaux publics ;

- Dany Lefrançois,
- Daniel Charron,
- Francis Pelletier (saison d'été)
- Joelle Cournoyer
- André Lafrenière

Adopté unanimement par les conseillers.

23-188

**8.7 Comité de négociation convention collective 2023  
[n/d 102-111]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

Que le conseil municipal accepte la nomination des personnes suivantes du comité de négociation convention collective 2023 ;

- Isabelle Parent
- Bertrand Taillefer
- Julie-Anne Cousineau
- Martine Bélanger
- Joelle Cournoyer

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-189**      **8.8**      **Résopro Inc. - Achats [n/d 401-120]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

Que le conseil municipal autorise l'achat chez Résopro Inc. d'un ordinateur de bureau Intel Core I7 et d'un ordinateur portable avec possibilités graphiques puissantes en vue d'une utilisation pour la gestion d'image et/ou vidéo, au coût total de 2 978,00 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

**9.**      **Sécurité publique**  
(Rapport de Jacques Bourassa)

**23-190**      **9.1**      **Employé municipaux- Démission [n/d 302-110]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la démission de madame Holly Crandall au poste de pompière et de premier répondant en date du 4 mars 2023.

Que le conseil municipal la remercie pour ses 3 années de bons services et, lui souhaite tout le succès dans ses prochains défis.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10.**      **Travaux publics**  
(Rapport de André Lafrenière)

**23-191**      **10.1**      **Politique de déneigement [n/d 602-150]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

Que le conseil municipal adopte la Politique sur le déneigement tel que recommandé et soumis par monsieur Dany Lefrançois, directeur des travaux publics.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions des travaux publics**



11. **Environnement et Hygiène du milieu**  
(Rapport de Chantale Perreault)

23-192

11.1 **Engagement des municipalités du secteur ouest pour la réalisation d'appels d'offres communs pour adjudger des contrats municipaux d'élimination des déchets et de traitement des matières organiques [n/d 401-111]**

**Considérant** que l'article 934.1 du Code municipal (L.R.Q, C-27.1) permet à une municipalité de s'unir à une autre afin d'obtenir des services et que cette union peut porter sur l'ensemble des actes ou sur une partie seulement de ces actes reliés à un éventuel contrat de service;

**Considérant** que les municipalités locales du secteur ouest de la MRC de Matawinie, soit Chertsey, Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci, Rawdon et Saint-Donat, ont signifié leur intérêt pour la réalisation d'appels d'offres communs afin d'adjudger des contrats distincts pour l'élimination des déchets et le traitement des matières organiques résidentielles et des commerces et institutions assimilables;

**Considérant** que lesdites municipalités ont également signifié leur intérêt à confier à la MRC de Matawinie la responsabilité de réaliser ces appels d'offres pour elles et en leur nom;

**Considérant** que lesdites municipalités, en collaboration avec la MRC, établiront conjointement les termes des documents d'appels d'offres et analyseront les soumissions reçues à l'issue de ces appels d'offres;

**Considérant** qu'à la lumière de ces soumissions, lesdites municipalités locales pourront accepter ou rejeter solidairement les soumissions reçues;

**Considérant** que, si lesdites municipalités acceptent solidairement une soumission reçue, l'application des termes et des montants unitaires soumis sera identique pour l'ensemble des municipalités, comme prévu au bordereau de soumission, mais que chacune des municipalités octroiera indépendamment les contrats d'élimination et de traitement des matières organiques et assurera le suivi de ces ententes;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci :

- S'engage solidairement dans une démarche d'appels d'offres communs pour le traitement des matières organiques et l'élimination des déchets avec les municipalités de Chertsey, Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci, Rawdon et Saint-Donat;

- Confie à la MRC de Matawinie la responsabilité de réaliser ces appels d'offres;
- Fournira toutes statistiques ou données nécessaires à l'élaboration des documents d'appels d'offres et validera dans les délais prescrits, les documents d'appels d'offres qui lui seront transmis par le Service d'aménagement de la MRC;
- Engage sa responsabilité contractuelle envers les soumissionnaires retenus et dégage la MRC de Matawinie de toute autre responsabilité ou tout acte pouvant découler de la réalisation du mandat de réalisation des appels d'offres communs.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

#### **12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs** (Rapport de Julie-Anne Cousineau)

### **Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

#### **13. Aménagement, urbanisme** (Rapport de Bertrand Taillefer)

23-193

#### **13.1 Demande de permis d'usage conditionnel UC-2022-02 – 922, chemin du Pont-Rouge**

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 922, chemin du Pont-Rouge;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme.

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu

Que le conseil municipal accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée.

Adoptée unanimement par les conseillers.

23-194

**13.2 Demande de permis d'usage conditionnel UC-2022-03 – 992, Chemin de la Rivière**

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VC-34;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 992, chemin de la Rivière;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme avec condition;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu

Que le conseil municipal accepte la demande de permis d'usage conditionnel demandée conditionnellement à ce que le propriétaire s'assure de respecter le critère visant à intégrer une zone tampon constituée d'éléments naturels denses (arbres et arbustes) sur la ligne latérale droite du terrain afin d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation.

Adoptée unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme**

**14. Promotion touristique et développement  
(Rapport de Jacques Bourassa)**

23-195

**14.1 Épisodes Norr 2023 [n/d 114-500]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 4 000\$ afin de soutenir le plus grand rassemblement non compétitif de trail au Québec - Épisodes Norr 2023 qui se tiendra au Parc de la Forêt Ouareau à Notre-Dame-de-la-Merci en juillet prochain.

Que la dépenses soit et est affectée au surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers

**Période de questions sur la promotion touristique et développement**

15. **Art et Culture**  
(Rapport de Lucie Vignola)

**Période de questions sur les arts et la culture**

**Période de questions d'ordre générale**

23-196

16. **Fermeture de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 23-179, 23-182, 23-183, 23-184, 23-185, 23-186, 23-189, 23-195.**

**Martine Bélanger, Directrice générale par intérim**

24 personnes

Fin de la session à 20 : 45

---

**Chantale Perreault, Mairesse-suppléante**

---

**Martine Bélanger, directrice générale par intérim**